

Le Figaro, 8 juillet 2014



LE TALK
Jean-Pierre Sueur (PS) défend les amendements sénatoriaux

Le président de la commission des lois du Sénat espère que les juges privilégieront la contrainte pénale.

« Je suis convaincu qu'il y a un intérêt public à ce que les juges privilégient la contrainte pénale. C'est un choix de société qui est en jeu. Il faut que les juges prennent en compte les intérêts de la société et ne pas seulement ceux de l'individu. La contrainte pénale est une mesure qui permet de protéger la société tout en évitant les effets négatifs de la prison. Elle est donc une mesure d'intérêt public. »

« Je suis convaincu qu'il y a un intérêt public à ce que les juges privilégient la contrainte pénale. C'est un choix de société qui est en jeu. Il faut que les juges prennent en compte les intérêts de la société et ne pas seulement ceux de l'individu. La contrainte pénale est une mesure qui permet de protéger la société tout en évitant les effets négatifs de la prison. Elle est donc une mesure d'intérêt public. »

« Je suis convaincu qu'il y a un intérêt public à ce que les juges privilégient la contrainte pénale. C'est un choix de société qui est en jeu. Il faut que les juges prennent en compte les intérêts de la société et ne pas seulement ceux de l'individu. La contrainte pénale est une mesure qui permet de protéger la société tout en évitant les effets négatifs de la prison. Elle est donc une mesure d'intérêt public. »